

Communiqué de presse

Villejuif, le 12 janvier 2023



LE LION RUGIT DE RAGE ! L'intersyndicale FO LCL et CFDT appelle à la grève le mardi 17 janvier 2023 pour les salaires et les conditions de travail

Alors que LCL devrait annoncer un résultat autour du milliard d'euros pour 2022, il demeure lanterne rouge en matière de mesures salariales. En 2023, **LCL refuse d'accorder une augmentation générale**, alors que celle attribuée en 2022 n'a représenté que 2,9 % d'augmentation moyenne lorsque l'inflation se situe autour de 6 % et est estimée à 7% pour le début de l'année 2023.

Quant à la Prime de Partage de la Valeur, malgré la possibilité de verser jusqu'à 6.000 €, LCL se contente d'attribuer 1.200 € pour les rémunérations inférieures à 30.000 €, 1.000 € pour les rémunérations inférieures à 40.000 €, 600 € pour les rémunérations inférieures à 50.000 €, et 500 € pour les rémunérations inférieures à 90.000 €.

Inchangé depuis 2016, le titre restaurant est enfin revalorisé mais que de 80 centimes (dont seulement 48 cts pour LCL).

Face à cette avarice extrême, les réactions des salariés sont quasi unanimes. En résumé, ils ne demandent pas l'aumône et sont outrés par le mépris de la direction générale.

La productivité par salarié n'a jamais été aussi forte (215 K€), et le coefficient d'exploitation n'a, quant à lui, jamais été aussi bas (63,8% pour une cible 2022 fixée à 66%) : les salariés de LCL travaillent beaucoup plus et sont payés au rabais ! En guise de remerciement, LCL leur accorde 0% d'augmentation mais toute son estime !

Les démissions se multiplient pour atteindre environ le chiffre faramineux de 1.000 en 2022 (6% de l'effectif), dégradant encore les conditions de travail puisqu'LCL a beaucoup de mal à recruter. Ce n'est pas avec de telles mesures salariales que cela va s'arranger... Rappelons qu'en matière salariale, LCL est déjà décroché de -21% par rapport à l'AFB.

Face au mépris de la direction générale de LCL et de celle du groupe Crédit Agricole SA, **FO LCL** et la CFDT, à la demande de très nombreux salariés, appellent à la grève le mardi 17 janvier 2023 et à participer aux nombreux rassemblements prévus partout en France.